

# Comment optimiser les ressources du milieu ?

## Cadre géographique général

Le Pays de Monts et Barrages situé entre le Haut-Limousin et le plateau de Millevaches correspond à l'extrémité Nord-Ouest du Massif Central appelée "Montagne Limousine".



Montagne - Peyrat-le-Château



La Vienne  
- Saint-Denis-des-Murs



La Vienne - Eymoutiers



Bocage sur le plateau  
- Linards

Il se caractérise par :

- la présence de **roches granitiques, micashistes et gneiss** qui constituent le matériau privilégié des maçonneries traditionnelles ;
- des altitudes de **moyenne montagne** : elles varient de 750 mètres au Sud-Est où l'influence montagnarde est sensible (777 mètres au Puy de Crosat, commune de Beaumont-du-Lac) à 300 mètres en moyenne au Nord-Est, à

l'approche de Limoges, marquées par des reliefs et un climat plus doux (270 mètres aux alentours de Saint-Léonard-de-Noblat) ;

- un **réseau hydrographique important** : la Vienne, la Maulde et leurs affluents (le Taurion, la Combade,...) dessinent des vallées plus ou moins encaissées qui structurent la topographie et irriguent l'ensemble du territoire, lui conférant son charme particulier ;
- une **couverture végétale et forestière généreuse**, grâce à des précipitations importantes, créant une alternance d'espaces ouverts (bocage) et d'espaces plus fermés (forêts).

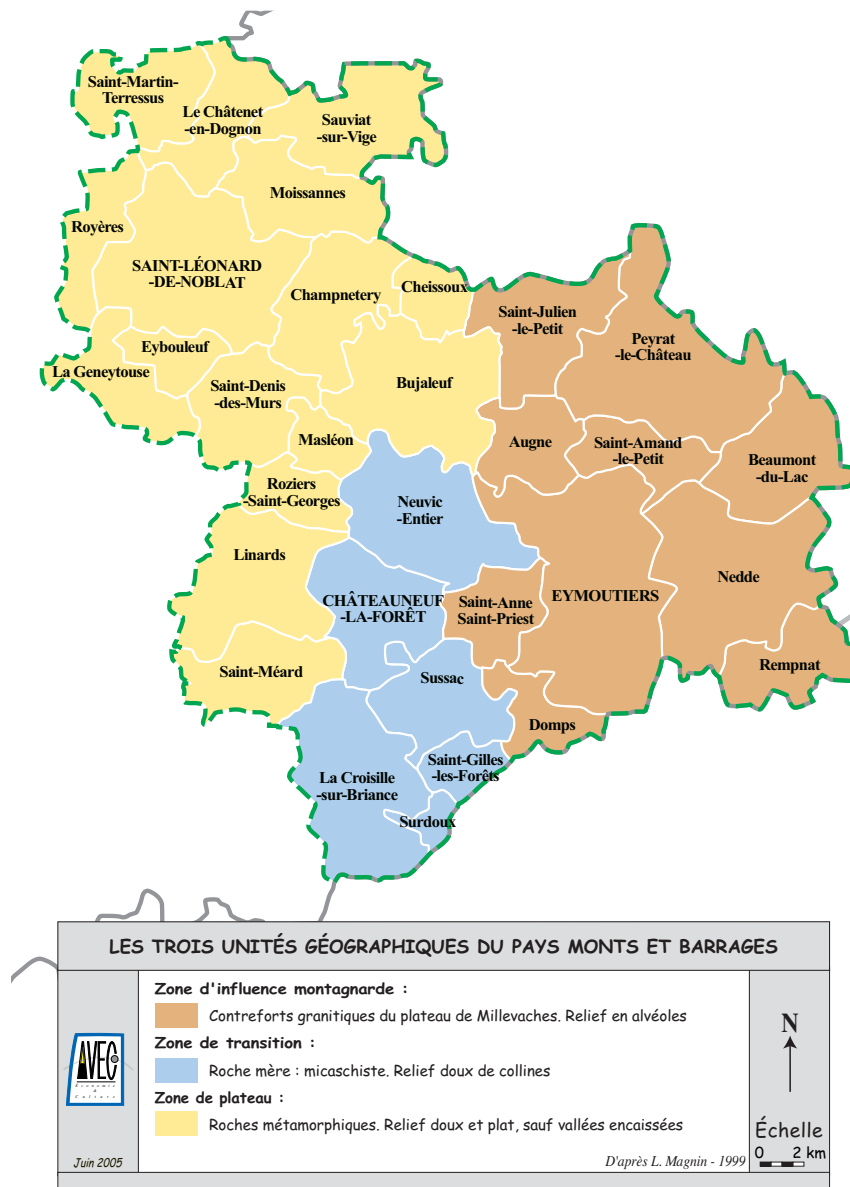
## Des unités géographiques différenciées

Trois unités géographiques peuvent être distinguées à l'intérieur du territoire de Monts et Barrages. Du Sud-Est au Nord-Ouest : une zone d'influence montagnarde, un espace de transition et une zone de plateau.

### LA ZONE DE MONTAGNE À L'EST

Elle englobe la majeure partie du canton d'Eymoutiers et se caractérise par la prédominance des roches granitiques. Les altitudes varient de 330 m (vallée de la Maulde) à 777 m (Puy de Crosat). Cette zone est soumise à une influence montagnarde, avec des précipitations relativement importantes et un climat plus froid que le reste du territoire, d'où un retard de végétation et une contrainte pour les cultures.

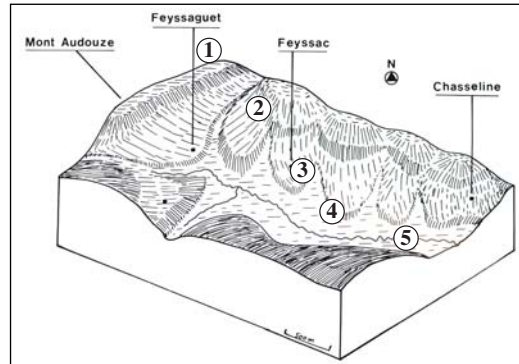
La montagne est la zone la plus boisée et possède les trois quarts du peuplement en résineux du territoire (douglas, épicéas, mélèzes). Ces boisements plus sombres, plantés en rangs serrés sont le résultat d'une politique forestière volontariste.



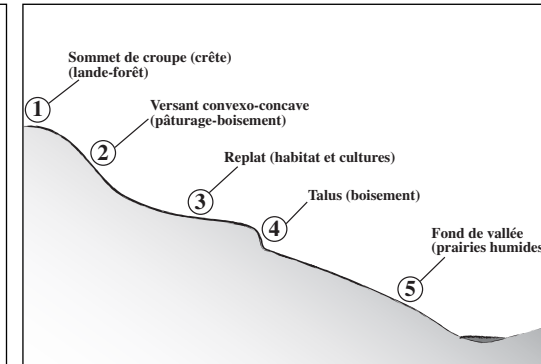
Le relief se structure en cuvettes appelées "alvéoles".

L'alvéole type définit des terroirs et compose le paysage :

- les **sommets**, venteux, à sols secs et caillouteux étaient occupés par des landes à bruyères, fougères et genêts et ont été récemment largement boisés en résineux ;
- **les versants** sont voués au pâturage ou boisés quand ils sont très pentus, traditionnellement en feuillus ;
- **les replats**, faiblement inclinés avec des sols profonds, portent les meilleures terres. C'est l'espace d'implantation de l'habitat et des cultures ;
- **les talus** sont boisés en feuillus ;
- **les fonds** de vallée humides (ou "ribières") sont utilisés en prairies à pâture pour les bovins et prairies de fauche.



Bloc-diagramme schématique de l'alvéole du ruisseau de Feyssaguet - Saint-Setiers  
D'après "Millevaches en Limousin, Architectures du plateau et de ses abords", Cahiers de l'inventaire. 9, Ministère de la Culture, 1987



Coupe schématique de l'alvéole du ruisseau de Feyssaguet - Saint-Setiers



Saint-Setiers, Feyssac

D'après "Millevaches en Limousin, Architectures du plateau et de ses abords", Cahiers de l'inventaire. 9, Ministère de la Culture, 1987

## ZONE DE TRANSITION AU SUD-OUEST

Il s'agit d'un espace de transition entre la montagne et le plateau marqué par une roche mère micaschisteuse.

On passe d'une influence montagnarde au Mont-Gargan (730 m) à un relief en collines aux formes très douces, offrant de larges panoramas.



Le Mont Gargan - Saint-Gilles-les-Forêts



Collines limousines - Neuvic-Entier

## LA ZONE DU PLATEAU À L'OUEST

Elle est caractérisée par des roches métamorphiques (gneiss, leptynite, migmatite) et des sols acides mais profonds (de bonne qualité agronomique).

Son altitude moyenne est inférieure à 500 m (de 280 m en fond de vallée de la Vienne à 540 m à Bujaleuf).

Le relief doux est structuré par les vallées de La Maulde, La Vienne et la Combade, localement très encaissées.

Le climat, d'influence océanique, est doux. Les précipitations restent importantes.

L'élevage prédomine : la forêt laisse progressivement place au bocage avec de plus grandes parcelles.

On distingue trois terroirs sur le plateau :

- les replats aux sols épais, consacrés aux cultures et prés de fauche ;
- les talwegs aux sols hydromorphes, propices aux pâtures ;
- les sommets de butte aux sols pauvres sont souvent boisés.

Les surfaces boisées sont moins importantes que dans la montagne : la transition vers l'Ouest s'accompagne d'une ouverture du paysage. Les feuillus sont plus fréquents (chênes, châtaigniers, bouleaux, hêtres et charmes). Ce boisement s'intensifie à l'approche des vallées, notamment sur les versants à pente forte et sur les sommets.



*Le Châtenet-en-Dognon*



*La Geneytouse*



*Saint-Denis-des-Murs*



*Sauviat-sur-Vige, Vallégeas*

## Ambiances paysagères

Ces composantes géographiques diversifiées, analysées dans le cadre de l'élaboration d'un Atlas des paysages du Limousin<sup>(1)</sup>, déterminent des ambiances paysagères différenciées :



Pays de Vassivière  
- Peyrat-le-Château



Le Mont Gargan - Sussac



Collines limousines - Neuvic-Entier



Campagne-parc - Linards

— **“La zone sous influence montagnarde** est à dominante forestière, marquée par des ambiances de croupes boisées, de dépressions humides, de prairies à l’herbe dense en clairières et murets de granit, signe de l’épierrage des sols caillouteux.

— **La zone de plateau** ou “campagne-parc”, au climat moins rude et à la présence humaine plus marquée, se caractérise par des forêts plus petites et espacées. Le hêtre se fait modeste, les pâtures restent dominantes, mais les cultures trouvent une place non négligeable tandis que les vergers et arbres isolés font leur apparition (pommiers, noyers...).” [Atlas des paysages du Limousin]<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Ouvrage collectif en cours de préparation, sous l’égide du Conseil Régional, la DIREN et l’Université de Limoges

Sur le territoire de Monts et Barrages, le paysage domine souvent le bâti.

Ses composantes sont, dans l'ensemble, bien préservées, parfois à reconquérir :

- le bocage : prairies délimitées par des haies vives, des clôtures avec sautadour, des murets de pierre sèche ;
- la forêt : boisements de feuillus mais importance croissante des résineux ;
- la lande : composée de bruyères, genêts, genévriers, ajoncs dans les brandes ;

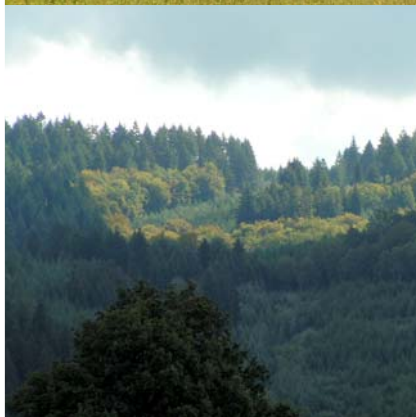
Ces paysages traduisent un équilibre (fragile) entre agriculture, élevage et sylviculture.

Leur qualité est reconnue par la présence de nombreux sites identifiés par la DIREN comme :

- **paysages sensibles** : vallées de la Vienne, de la Maulde, du Taurion et de la Combade, Lac de Vassivière,... ;
- **Sites protégés** (inscrits ou classés) : Peyrat-le-Château, Saint-Anne-Saint-Priest, île de Vassivière, Moissannes, Sauviat-sur-Vige...



*Bocage - Saint-Léonard-de-Noblat, Lajoumard*



*Forêt - Peyrat-le-Château*



*Landes - Mont Gargan, Saint-Gilles-les-Forêts*

## Problématique et enjeux

Le paysage est la résultante d'une interaction de l'homme et de la nature. Or, dans de nombreux territoires ruraux comme celui de Monts et Barrages, les activités de l'homme ont considérablement évolué au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Le nombre d'exploitants agricoles a beaucoup diminué entraînant un phénomène de déprise agricole. D'autre part, le développement de la mécanisation et la recherche de la rentabilité ont entraîné l'agrandissement de la surface des exploitations. Celle-ci s'accompagne dans certains cas d'une suppression des haies limitant les parcelles et pour les surfaces boisées par la plantation de résineaux, arbres poussant rapidement et donc exploitables à court terme.

Sur le Pays Monts et Barrages, les évolutions marquantes du paysage qui nuisent à sa qualité sont :

- la suppression des haies, des murets, des clôtures séparatives entre les champs ;
- la suppression des arbres isolés ;
- l'augmentation des surfaces boisées entraînant une fermeture du paysage ;
- l'enrésinement des massifs boisés qui appauvrit le sol et crée des forêts sombres, peu hospitalières.

D'autre part, comme partout en France, on observe :

- un mitage du paysage par l'implantation de maisons neuves isolées ;
- la création de lotissements, constructions banales sans intérêt architectural et dont l'insertion dans le paysage pose des difficultés ;
- l'implantation de zones d'activités à l'entrée de certains des bourgs importants où, là encore, l'insertion dans le paysage pose problème.

## Préconisations générales

Face à toutes ces évolutions, la préservation de paysages de qualité passe par :

- le **maintien d'espaces ouverts** en conservant les landes (comme, par exemple, au sommet du Mont Gargan), les pâtures et en aménageant des points de vue depuis les routes, les sentiers de randonnées et tout point stratégique offrant la possibilité d'une perspective visuelle sur le paysage : point de vue depuis un village ou une route, sommet de colline... ;
- la **préservation et l'entretien des haies, des clôtures et des murets** pour maintenir le bocage. Tous ceux qui font partie d'espaces publics peuvent faire l'objet d'actions de sauvegarde, notamment par le biais du travail d'associations de sauvegarde du patrimoine ou d'insertion... ;
- le **maintien des arbres isolés** ;
- le **maintien de la diversité des essences** pour la plantation des haies vives et des arbres isolés ;
- la **plantation de feuillus** pour les boisements et l'entretien des forêts de résineux pour les rendre accueillantes ;
- l'**amélioration de la gestion des massifs forestiers** : dépressages, éclaircies, développement de futaies...
- la **conservation des routes et des allées plantées** ;
- la **délimitation de parcelles consacrées aux constructions neuves** (habitats et zones d'activités) afin de limiter le mitage. Le choix des parcelles doit respecter les principes d'implantation du bâti (voir chapitre 2) ;
- le **paysagement des lotissements et des zones d'activités** pour limiter leur impact visuel et favoriser leur intégration dans le paysage.